



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

BOUCHES-DU-RHÔNE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°13-2019-047

PUBLIÉ LE 21 FÉVRIER 2019

Sommaire

Préfecture des Bouches-du-Rhone

13-2019-02-21-001 - Arrêté portant délégation de signature à Monsieur Bruno EVENAS Conseiller d'Administration de l'Intérieur et de l'Outre-Mer, Directeur des Moyens et du Patrimoine Immobilier pour l'exercice des attributions du Représentant du Pouvoir Adjudicateur (2 pages)

Page 3

13-2019-02-21-002 - Arrêté portant délégation d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'Etat aux services prescripteurs au titre des différents programmes exécutés sur la plate forme CHORUS de la préfecture des Bouches du Rhône (3 pages)

Page 6

Préfecture des Bouches-du-Rhone

13-2019-02-21-001

Arrêté portant délégation de signature

à Monsieur Bruno EVENAS

Conseiller d'Administration de l'Intérieur et de
l'Outre-Mer,

Directeur des Moyens et du Patrimoine Immobilier
pour l'exercice des attributions du Représentant du Pouvoir
Adjudicateur



PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE

PREFECTURE
SERVICE DE LA COORDINATION INTERMINISTERIELLE
ET DE L'APPUI TERRITORIAL
Mission Coordination Administrative
RAA

Arrêté portant délégation de signature
à **Monsieur Bruno EVENAS**
Conseiller d'Administration de l'Intérieur et de l'Outre-Mer,
Directeur des Moyens et du Patrimoine Immobilier
pour l'exercice des attributions du **Représentant du Pouvoir Adjudicateur**

Le Préfet
de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud
Préfet des Bouches-du-Rhône

Vu la loi organique n° 01-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et pour les marchés soumis aux dispositions de la présente ordonnance ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 modifié portant code des marchés publics pour les marchés soumis aux dispositions du présent décret et pour les marchés notifiés avant le 1^{er} avril 2016 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et pour les marchés soumis aux dispositions du présent décret ;

Vu le décret du Président de la République du 22 novembre 2017 portant nomination de Monsieur **Pierre DARTOUT**, en qualité de Préfet de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2017-11-30-002 du 30 novembre 2017 portant organisation des directions, services et bureaux de la préfecture des Bouches-du-Rhône ;

Sur la proposition de la Secrétaire Générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône ;

A R R E T E

Article 1 :

Délégation de signature est donnée à Monsieur **Bruno EVENAS**, Directeur des Moyens et du Patrimoine Immobilier, pour signer, en tant que représentant du pouvoir adjudicateur, tous les documents nécessaires à la passation et au suivi des marchés publics tous BOP confondus, à l'exception des actes d'engagement et des avenants.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur **Bruno EVENAS**, la délégation qui lui est consentie sera assurée par Monsieur **Pierre WERY**, attaché principal, chef du Bureau du Pilotage Budgétaire et de la Commande Publique.

Article 3 :

La Secrétaire Générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône, le Directeur des Moyens et du Patrimoine Immobilier et le Directeur Régional des Finances Publiques de Provence Alpes Côte d'Azur et des Bouches du Rhône sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture des Bouches-du- Rhône.

Fait à Marseille, le 21 février 2019

Le Préfet

signé

Pierre DARTOUT

Préfecture des Bouches-du-Rhone

13-2019-02-21-002

Arrêté portant délégation d'ordonnancement secondaire
des recettes et des dépenses imputées sur le budget de
l'Etat
aux services prescripteurs
au titre des différents programmes exécutés sur la plate
forme CHORUS
de la préfecture des Bouches du Rhône



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE

PREFECTURE
SERVICE DE LA COORDINATION INTERMINISTERIELLE
ET DE L'APPUI TERRITORIAL
Mission Coordination Administrative
RAA

Arrêté portant délégation d'**ordonnement secondaire**
des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'Etat
aux services prescripteurs
au titre des différents programmes exécutés sur la plate forme CHORUS
de la préfecture des Bouches du Rhône

Le Préfet
de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud
Préfet des Bouches-du-Rhône

Vu la loi organique n° 01-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 4 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du Président de la République du 22 novembre 2017 portant nomination de Monsieur **Pierre DARTOUT**, en qualité de Préfet de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2017-11-30-002 du 30 novembre 2017 portant organisation des directions, services et bureaux de la préfecture des Bouches-du-Rhône ;

Considérant le déploiement généralisé de CHORUS ;

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône,

ARRETE

Article 1 :

Délégation est donnée à l'effet de signer les pièces comptables, notamment les actes de certification de service fait, concernant les frais de mission et de formation engagés, dans la limite de 2 500 € TTC et imputées sur les programmes 307 "Administration territoriale", 216 "Conduite des politiques de l'Intérieur- BOP Pilotage RH", aux agents chargés de la validation dans l'application **Chorus DT** dont les noms sont mentionnés en **annexe 1**

Les procédures dématérialisées (ordres de mission, prestations de voyage et états de frais induits) sont exécutées sur l'interface informatique **CHORUS-Déplacements Temporaires**.

Article 2 :

La Secrétaire Générale de la Préfecture des Bouches-du-Rhône est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs et adressé au Directeur Régional des Finances Publiques Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Fait à Marseille, le 21 février 2019

Le Préfet

signé

Pierre DARTOUT

ANNEXE 1 à l'arrêté du **21 FEV. 2019**
 Portant délégation d'**ordonnancement secondaire**
 des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'État
aux services prescripteurs
 au titre des différents programmes exécutés sur la plate forme CHORUS
 Préfecture des Bouches du Rhône

| CENTRE FINANCIER | NOM | PRENOM |
|-----------------------------|------------------------|-----------|
| 0216-CPRH-CDAS | HENRY | Véronique |
| 0216-CPRH-CDAS | SECCHI | Laurent |
| 0216-CPRH-CDAS | BOUAYACHE | Adel |
| 0307-DR13-DP13 | BENNAIM | Clotilde |
| 0307-DR13-DP13 | GATT | Hassiba |
| 0307-DR13-DP13 | SCALERANDI | Jessica |
| 0307-DR13-DP13 | BOUAYACHE | Adel |
| 0307-DR13-DP13 | FERRY | Céline |
| 0307-DR13-DP13 | TRUET CHERVILLE | Fabienne |
| TOUS LES CENTRES FINANCIERS | WERY | Pierre |
| TOUS LES CENTRES FINANCIERS | BRILLI | Sandrine |